

A son retour il déclara que les relations entre le Canada et les Antilles du Commonwealth étaient demeurées fondamentalement bonnes et qu'il n'avait trouvé aucune indication de détérioration de la bonne volonté existante envers le Canada. Naturellement, des problèmes ont toujours existé et sans doute continueront à exister. Les relations entre le Canada et cette région recouvrent une série complexe d'activités, et chaque pays possède ses caractéristiques et ses préoccupations propres. L'intention présidant aux décisions du Gouvernement prises en se basant sur le rapport du sénateur Martin, est d'adopter des mesures destinées à aider les pays du Commonwealth des Caraïbes en ce qui concerne leurs difficultés d'ordre économique, de maintenir ou de modifier les politiques canadiennes déjà existantes et de renforcer les mécanismes de mise en œuvre des politiques du Gouvernement.

Parmi les recommandations du rapport du sénateur Martin, lesquelles ont été approuvées par le Gouvernement, il convient de mentionner la recommandation relative au maintien pour l'année 1971 du système de rabais existant, en vertu duquel sont versés au pays des Antilles du Commonwealth des montants correspondant aux tarifs perçus sur le sucre importé de ces pays. Cette décision sera révisée lorsque le Gouvernement étudiera le rapport sur le sucre que la Commission du Tarif prévoit présenter en 1971. Avec la mise en vigueur de l'Accord international sur le sucre en 1969, le Gouvernement canadien pensait mettre fin au paiement de ces compensations. Cependant, compte tenu des arguments présentés par les pays de la région relativement aux difficultés que doivent affronter leur industrie du sucre, et de la nécessité de disposer d'une plus grande période d'ajustement, le Gouvernement canadien a décidé, plus tôt l'année dernière, de poursuivre ses paiements pour 1970. La décision prise récemment prolonge cette période jusqu'en 1971, année durant laquelle les décisions du Gouvernement devront être prises concernant le rapport sur le sucre, présenté par la Commission du Tarif.

Ces paiements sur le sucre sont distincts et en surplus des 5 millions de dollars prévus pour les Fonds de développement agricole que le Gouvernement canadien a décidé de mettre en œuvre sans délai. Les malentendus précédents à ce sujet ont été éliminés lors de la mission spéciale du sénateur Martin et le Fonds a reçu un accueil très favorable. Il fut entendu qu'une grande partie de ce Fonds renouvelable serait inconditionnelle et que les conditions seraient libérales; certains détails devront faire l'objet de décision de concert avec les pays récipiendaires éligibles concernant les critères applicables au choix des projets et à l'administration du Fonds, mais le Gouvernement canadien a la ferme intention d'aller rapidement de l'avant pour ce qui concerne la réalisation de ce projet. Il se propose d'étudier la possibilité d'employer des institutions régionales pour la mise en œuvre du Fonds, mais entre-temps il est prêt à recevoir des projets de la part des gouvernements éligibles.

D'autres sujets examinés par le Gouvernement canadien comprenaient des mesures d'encouragement envers des investissements sérieux par l'intermédiaire de